

EXPOSÉ-SONDAGE SUR LES MODIFICATIONS DE PORTÉE LIMITÉE PROPOSÉES POUR LES NORMES ISQM, DES NORMES ISA ET LA NORME ISRE 2400 (RÉVISÉE) – FORMULAIRE DE RÉPONSE

Guide à l'intention des répondants

La date limite de réception des commentaires est le **8 avril 2024**.

Le présent formulaire permet aux répondants de formuler leurs commentaires concernant l'exposé-sondage (ES) sur les modifications de portée limitée proposées pour les Normes internationales de gestion de la qualité (ISQM), des Normes internationales d'audit (ISA) et la Norme internationale de missions d'examen limité (ISRE) 2400 (révisée), *Missions d'examen limité d'états financiers historiques*, par suite des modifications apportées aux définitions d'entité cotée et d'entité d'intérêt public (EIP) dans le Code de l'IESBA, en réponse aux questions posées dans les notes explicatives de l'ES. Il leur permet également de fournir les renseignements et données démographiques qui les concernent ainsi que tout autre commentaire éventuel. L'utilisation de ce formulaire facilite la collecte automatisée des réponses par l'IAASB.

Vous pouvez répondre à toutes les questions ou uniquement à certaines d'entre elles.

Afin qu'il nous soit plus facile d'examiner vos commentaires, veuillez prendre note de ce qui suit :

- Pour chaque question, sélectionnez d'abord votre réponse globale dans le menu déroulant. Inscrivez ensuite vos commentaires détaillés en dessous, à l'endroit indiqué.
- Dans vos commentaires :
 - Répondez directement aux questions.
 - Expliquez votre raisonnement. Si vous êtes en désaccord avec les propositions de l'ES, veuillez préciser les raisons de votre désaccord et proposer des modifications précises qui pourraient devoir être apportées aux exigences, aux modalités d'application ou aux annexes. Si vous êtes favorable aux propositions, il est important de le faire savoir à l'IAASB.
 - Identifiez les aspects précis de l'ES auxquels vous faites référence, par exemple en mentionnant la section, le titre ou le paragraphe correspondant de l'exposé-sondage.
 - Évitez d'insérer des tableaux ou des zones de texte dans le formulaire de réponse pour ne pas compliquer le processus de collecte automatisée des réponses.
- Soumettez vos commentaires uniquement au moyen du formulaire de réponse sans ajouter de lettre de présentation ou de résumé des points importants que vous soulevez ; si possible, indiquez plutôt ces points importants dans vos réponses aux questions.

Le formulaire de réponse vous permet de fournir des informations sur votre organisation et, si vous le désirez, d'aborder d'autres points qui ne sont pas soulevés par les questions, mais que vous souhaitez rendre publics. Toutes les réponses sont réputées être d'intérêt public et seront affichées sur le site Web de l'IAASB.

Vous pouvez téléverser votre formulaire de réponse rempli en utilisant le bouton **Submit Comment** sur la [page Web](#) du projet.

Réponses à l'appel à commentaires de l'IAASB dans les notes explicatives de l'exposé-sondage *Modifications de portée limitée proposées pour les normes ISQM, des normes ISA et la norme ISRE 2400 (révisée) par suite des modifications apportées aux définitions d'entité cotée et d'EIP dans le Code de l'IESBA*

PARTIE A : Renseignements et données démographiques

Nom de votre organisation (ou votre nom si vous soumettez une réponse à titre personnel)	
Nom des responsables de la présente réponse (ne pas répondre si la réponse est la même que ci-dessus)	
Nom des personnes-ressources de la présente réponse (ne pas répondre si la réponse est la même que ci-dessus)	
Adresse courriel des personnes-ressources	
Profil géographique qui reflète le mieux votre situation (de quel point de vue géographique fournissez-vous vos commentaires sur l'ES ?) Choisissez l'option la plus appropriée.	Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant Si vous avez répondu « Autre », veuillez préciser.
Groupe de parties prenantes auquel vous appartenez (de quel point de vue fournissez-vous vos commentaires sur l'ES ?) Choisissez l'option la plus appropriée.	Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant Si vous avez répondu « Autre », veuillez préciser.
Si vous le désirez, vous pouvez fournir des informations sur votre organisation (ou sur vous-même, s'il y a lieu).	

Si vous le désirez, vous pouvez inclure dans votre réponse des observations générales ou d'autres renseignements contextuels. **Cette étape est facultative.** La méthode privilégiée par l'IAASB est que vous formuliez toutes vos observations dans vos commentaires en réponse aux questions (vous aurez la possibilité, à la dernière question de la partie B, de soulever d'autres points liés à l'ES).

Informations, s'il y a lieu, n'ayant pas été incluses dans les réponses aux questions des parties B et C :

PARTIE B : Réponses aux questions posées dans les notes explicatives de l'exposé-sondage

Pour chaque question, sélectionnez d'abord votre réponse globale dans le menu déroulant. Inscrivez ensuite vos commentaires détaillés en dessous, à l'endroit indiqué.

Objectif concernant l'établissement d'exigences particulières visant les EIP

1. Appuyez-vous l'ajout des paragraphes A29A et A29B dans la norme ISQM 1 [en projet] et des paragraphes A81A et A81B dans la norme ISA 200 [en projet] pour intégrer l'objectif global et la fin sous-tendant l'établissement d'exigences particulières qui visent les EIP ? Dans la négative, présentez la solution de rechange que vous préconisez, avec motifs à l'appui.

(Voir paragraphes 13 à 18 de la section 1-B des notes explicatives.)

Réponse globale : [Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant](#)

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

Définitions d'EIP et d'entité ouverte

2. Appuyez-vous l'adoption des définitions d'EIP et d'entité ouverte dans la norme ISQM 1 et la norme ISA 200 (voir alinéas 16 pA) et 16 pB) de la norme ISQM 1 [en projet] et alinéas 13 IA) et 13 IB) de la norme ISA 200 [en projet]) ? Dans la négative, présentez la solution de rechange que vous préconisez, avec motifs à l'appui.

(Voir paragraphes 19 à 26 de la section 1-C des notes explicatives.)

Réponse globale : [Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant](#)

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

Exigences particulières dans les normes ISQM et ISA

3A. Appuyez-vous les propositions de l'IAASB visant à élargir l'applicabilité des exigences particulières actuelles aux EIP pour les revues de la qualité des missions (voir alinéa 34 f) de la norme ISQM 1 [en projet]) ?

(Voir paragraphes 27 à 40 de la section 1-D et Annexe 1 des notes explicatives.)

Réponse globale : [Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant](#)

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

Dans la négative, quelle(s) autre(s) solution(s) suggèreriez-vous (veuillez préciser pourquoi vous pensez que ces solutions seraient plus appropriées, applicables en pratique et applicables uniformément à l'échelle mondiale) ?

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

3B. Appuyez-vous les propositions de l'IAASB visant à élargir l'applicabilité des exigences particulières actuelles aux EIP pour la communication avec les responsables de la gouvernance concernant le système de gestion de la qualité du cabinet (voir alinéa 34 e) de la norme ISQM 1 [en projet]) ?

(Voir paragraphes 27 à 38 de la section 1-D et Annexe 1 des notes explicatives.)

Réponse globale : [Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant](#)

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

Dans la négative, quelle(s) autre(s) solution(s) suggèreriez-vous (veuillez préciser pourquoi vous pensez que ces solutions seraient plus appropriées, applicables en pratique et applicables uniformément à l'échelle mondiale) ?

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

3C. Appuyez-vous les propositions de l'IAASB visant à élargir l'applicabilité des exigences particulières actuelles aux EIP pour la communication concernant l'indépendance de l'auditeur (voir paragraphes 17 et 17A de la norme ISA 260 (révisée) [en projet] et alinéa 40 b) de la norme ISA 700 (révisée) [en projet]) ?

(Voir paragraphes 27 à 38 et 41 à 45 de la section 1-D et Annexe 1 des notes explicatives.)

Réponse globale : [Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant](#)

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

Dans la négative, quelle(s) autre(s) solution(s) suggèreriez-vous (veuillez préciser pourquoi vous pensez que ces solutions seraient plus appropriées, applicables en pratique et applicables uniformément à l'échelle mondiale) ?

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

3D. Appuyez-vous les propositions de l'IAASB visant à élargir l'applicabilité des exigences particulières actuelles aux EIP pour la communication des questions clés de l'audit (voir paragraphes 30 et 31 et alinéa 40 c) de la norme ISA 700 (révisée) [en projet] et paragraphe 5 de la norme ISA 701 (révisée) [en projet]) ?

(Voir paragraphes 27 à 38 et 46 de la section 1-D et Annexe 1 des notes explicatives.)

Réponse globale : [Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant](#)

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

Dans la négative, quelle(s) autre(s) solution(s) suggèreriez-vous (veuillez préciser pourquoi vous pensez que ces solutions seraient plus appropriées, applicables en pratique et applicables uniformément à l'échelle mondiale) ?

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

3E. Appuyez-vous les propositions de l'IAASB visant à élargir l'applicabilité des exigences particulières actuelles aux EIP pour le nom de l'associé responsable de la mission (voir paragraphe 46 et alinéa 50 l) de la norme ISA 700 (révisée) [en projet] ?

(Voir paragraphes 27 à 38 de la section 1-D et Annexe 1 des notes explicatives.)

Réponse globale : [Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant](#)

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

Dans la négative, quelle(s) autre(s) solution(s) suggèreriez-vous (veuillez préciser pourquoi vous pensez que ces solutions seraient plus appropriées, applicables en pratique et applicables uniformément à l'échelle mondiale) ?

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

4. Appuyez-vous la proposition de l'IAASB visant à élargir l'applicabilité des exigences particulières, dans la norme ISA 720 (révisée), qui visent les entités cotées aux « entités ouvertes » ? Dans la négative, présentez la solution de rechange que vous préconisez, avec motifs à l'appui.

(Voir paragraphes 47 à 51 de la section 1-D des notes explicatives.)

Réponse globale : [Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant](#)

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

Modifications proposées pour la norme ISRE 2400 (révisée)

5. Appuyez-vous la nouvelle exigence et les nouvelles modalités d'application proposées pour la norme ISRE 2400 (révisée) et relatives à la transparence dans le rapport de mission d'examen limité du professionnel en exercice quant aux règles de déontologie pertinentes ayant trait à l'indépendance applicables auxquelles il doit se conformer pour certaines entités, telles que les règles d'indépendance applicable aux EIP énoncées dans le Code de l'IESBA ? Dans la négative, présentez la solution de rechange que vous préconisez, avec motifs à l'appui.

(Voir paragraphes 52 à 57 de la section 1-E des notes explicatives.)

Réponse globale : [Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant](#)

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

Autres points

6. Y a-t-il d'autres points que vous aimeriez soulever au sujet de l'exposé-sondage ? Le cas échéant, veuillez indiquer clairement les exigences ou les modalités d'application, ou encore le thème ou le sujet en cause.

Réponse globale : [Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant](#)

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

Partie C : Commentaires sur des questions d'ordre général

L'IAASB sollicite également des commentaires sur ce qui suit :

7. Traduction – l'IAASB reconnaît que de nombreux répondants peuvent avoir l'intention de traduire la version définitive des modifications de portée limitée en vue de leur adoption dans leur propre contexte, et il souhaite donc recevoir des commentaires sur les problèmes de traduction éventuels relevés lors de l'examen de l'ES.

Réponse globale : [Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant](#)

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

8. Date d'entrée en vigueur – étant donné qu'il est préférable de coordonner la date d'entrée en vigueur du volet 2 avec les dates d'entrée en vigueur des projets sur la fraude et la continuité de l'exploitation, l'IAASB juge qu'il serait approprié que les modifications de portée limitée du volet 2 entrent en vigueur pour les périodes de présentation de l'information financière ouvertes approximativement 18 à 24 mois après l'approbation de la version définitive des modifications en question. L'IAASB souhaite savoir si ce délai serait suffisant pour favoriser la mise en œuvre efficace des modifications de portée limitée du volet 2 du projet sur les entités cotées et les EIP.

Réponse globale : [Sélectionnez une réponse dans le menu déroulant](#)

Commentaires détaillés (s'il y a lieu) :

Le présent formulaire a été traduit de l'anglais vers le français par Comptables professionnels agréés du Canada / Chartered Professional Accountants of Canada (CPA Canada). La version approuvée des publications de l'IFAC est celle qui est publiée en anglais par l'IFAC. L'IFAC décline toute responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité de la traduction française, ou aux actions qui pourraient découler de son utilisation. Veuillez écrire à permissions@ifac.org pour obtenir l'autorisation de reproduire, de stocker ou de transmettre ce document, ou de l'utiliser à d'autres fins similaires.